

Pouvoir d'emprunt—Loi

aucune exception, nous ont encouragés à modifier la taxe de vente fédérale de 12 p. 100, actuellement de 13 p. 100, et d'établir une taxe de vente dont l'assiette serait plus large.

• (1600)

M. Manley: Vous ont-ils encouragé à la majorer?

M. McDermid: Je ne tiendrais pas compte de ce commentaire, car le député aura amplement l'occasion, tout comme le public, d'apporter sa contribution à l'étude de cette question, comme il l'a fait pendant les deux dernières années lorsqu'il a été question de la réforme fiscale, que son parti a appuyée, d'ailleurs.

M. Nault: Je pensais que vous deviez poser une question.

M. McDermid: Oui, c'est vrai, mais je voulais donner quelques explications afin que le nouveau député comprenne bien ce dont il s'agit.

Le député parlait du filet de sécurité et des programmes que nous appliquons et que nous voulons protéger. Pourtant, il dit en même temps que rien ne devrait changer, que nous ne devrions pas nous attaquer au déficit. Je crois savoir qu'il a une grande expérience de l'administration provinciale. Maintenant qu'il a été élu à la chambre fédérale, peut-être pourrait-il nous dire comment les libéraux s'attaqueraient, eux, au problème du déficit?

Mme Campbell (South West Nova): Ce n'est pas nous, le gouvernement, c'est vous.

M. McDermid: Voilà une ancienne ministre qui dit que les libéraux ne sont pas le gouvernement et que cela ne les concerne pas. A mon avis, nous sommes tous concernés, tous les Canadiens devraient se préoccuper de la dette. Elle reste là sans bouger et déclare: «Nous ne sommes pas le gouvernement. Nous ne vous dirons pas comment vous y prendre.» Voilà des propos pour le moins irréfléchis de la part d'un membre du Conseil privé. Je n'en crois pas mes oreilles!

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Gloucester.

M. Young (Gloucester): Madame la Présidente, je suis ravi de pouvoir répliquer.

Je peux vous dire, à vous et à mon honorable ami par votre entremise. . .

Une voix: Honorable ami?

M. Young (Gloucester): Les députés sont tous mis à rude épreuve ici et ils méritent le titre d'honorable, quel que soit leur comportement.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Young (Gloucester): Je veux que mon ami comprenne bien que la lutte contre le déficit et la dette énorme est sérieuse.

Le ministre des Finances ne voyait pas le problème l'automne dernier, en octobre et novembre, car il n'en parlait pas et projetait toujours de dépenser beaucoup. Mais jamais le Parti libéral ne réglera la dette sur le dos des personnes âgées, des étudiants des universités et des prestataires de l'assurance-chômage, et nous ne diminuerons pas non plus l'assurance-soins médicaux ni les paiements de péréquation aux provinces. Jamais!

Des voix: Jamais!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Kingston et les Îles (M. Milliken)—La loi électorale du Canada—Le rapport du directeur général des élections. La constitution de la commission d'enquête; l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Comuzzi)—La sécurité aérienne—L'aéroport international Pearson—L'incidence des récentes mesures gouvernementales. L'essai des mesures avant leur mise en oeuvre; l'honorable député de Dartmouth (M. Macdonald)—L'assurance-chômage—Le chômage chez les noirs—Les conséquences des modifications apportées au système. Les dépenses de fonds—Demande de dispositions d'action positive.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1989-1990 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.